

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Juillet 2016**

**OBJET** : Ratification de la mission conduite en Arménie du 18 au 21 juin 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé de :

- confirmer la réalisation de la mission tenue en Arménie du 18 au 21 juin, conduite par la Présidente du Conseil départemental, autorisée par la Commission Permanente du 29 janvier 2016 à se déplacer sous mandat spécial.
- confirmer l'autorisation donnée à la Présidente de signer les mandats spéciaux nominatifs pour chacun des élus départementaux et invités participant à ce déplacement.
- ratifier des moyens, actions, et résultats mis en œuvre et réalisés à l'occasion de cette mission.
- valider les dépenses qui ont été nécessaires au bon déroulement de cette mission, pour un montant de 86.937,40 euros.

Ces dépenses ont été prélevées sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 sur les lignes 011 048 6228, 65 021 6532, 65 021 6532-1, 011 048 6232, 011 0202 6251 et 011 0202 6232.

à l'Unanimité  
Abstention de M. VERANI

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**